



ARRETE N°2023/052

Le Maire de la Commune de PREMESQUES,

Vu l'article L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le risque d'inondation provoqué par les intempéries rue de la Bleue,

Considérant la nécessité de prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 21 juin 2023 et ce pour 48h, la rue de la Bleue est fermée à la circulation :

- entre le n° 376 et 578
- entre la rue Gabriel Péri et la rue Roger Lecerf

ARTICLE 2 : Les camions de la société les Transports Turpin, située 595 rue de la Bleue sont autorisés à emprunter la rue du Retour du 21 au 23 juin 2023.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la police de Lomme,
- SDIS
- Monsieur DEMSKI MEL - UTML Marcq La Bassée
- Les Transports Turpin

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

Informe le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le 21 juin 2023


Le Maire,
Yvan HUTCHINSON

